

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 82 (1931)
Heft: 2

Rubrik: Communications

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 11.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

COMMUNICATIONS.

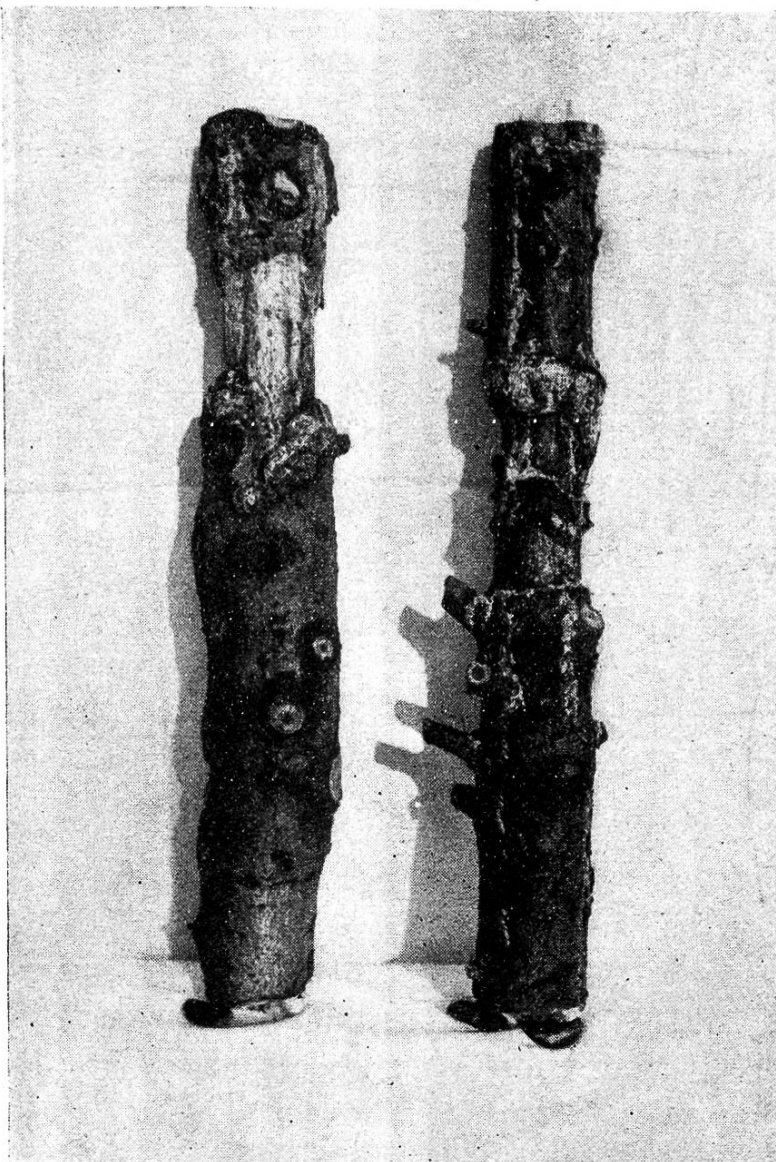
Dégâts causés par les écureuils dans le canton du Valais.

Pendant l'été 1929, M. *Wyer*, inspecteur forestier à Martigny, a observé dans les forêts du Mont Brun, à Sembrancher — cela vers 1800 m d'altitude — des mélèzes dont la cime était sèche. Ces arbres, âgés d'environ 80 ans, dont la hauteur variait de 20 à 25 m et le diamètre de 30 à 40 cm, croissaient dans un peuplement pur. Sur presque tous les sujets atteints, la partie supérieure seule, sur 2 à 3 m de longueur, était sèche, tandis que la partie inférieure était intacte.

On crut d'abord qu'il s'agissait de dommages dus à la foudre ou à l'action d'insectes. Toutefois, la partie inférieure des fûts ne montrant aucune trace quelconque de dégâts, cette supposition s'est révélée inexacte.

Dans le courant de l'année 1930, quelques-uns de ces

arbres furent abattus, ce qui a permis de constater, dans la partie supérieure de la tige, un écorçage causé par des écureuils. L'écorce a été enlevée par bandes larges de 5 à 10 cm sur tout le pourtour; il en est résulté un dépérissement de la partie supérieure de l'arbre.



Phot. E. Hess, Berne

Deux cimes de mélèzes montrant les traces d'écorçage provoqué par l'écureuil. Forêt de Mont Brun, à Sembrancher (canton du Valais).

Des déprédations semblables ont été observées dans les forêts de Souallex, à Orsières, vers 900 m d'altitude, dans des mélèzeins de 50 ans. M. *Ruefli*, inspecteur forestier à Sion, nous a signalé, à son tour, le même phénomène dans les forêts de Chamoson.

Ces dégâts sont, en général, localisés, ne concernant que de petites surfaces. Sur un hectare de forêt, au Mont Brun, on a compté environ 15 arbres secs, et environ 12 à Orsières. En 1929, M. *Badoux* avait signalé dans le « Journal » (p. 276) des dégâts causés par l'écureuil dans une jeune plantation de mélèzes, au canton des Grisons.

Le cas que nous avons observé montre que cet animal s'attaque non pas seulement aux jeunes sujets, mais aussi à la partie supérieure de vieux arbres, là où l'écorce est tendre.

D'après *Hess-Beck* (Forstschutz, vol. I, 5^{me} édition, page 81), l'écureuil écorce pour se procurer de la nourriture pendant les années sèches, cela surtout pendant les mois d'avril à juin. M. *Fankhauser* (Guide pratique de sylviculture, 3^{me} édition, p. 279), par contre, admet qu'il enlève l'écorce mince des cimes pour pouvoir lécher la sève dont est imbibé son côté interne.

Etant donné qu'on n'a pas observé une suite de ces dégâts en 1930, dans le Valais, il faut admettre que les déprédateurs ont disparu. Au cas où leurs méfaits se répéteraient, on serait dans l'obligation de prendre des mesures sérieuses et de tuer les écureuils dans les régions où ils ont été pris sur le fait.

Espérons que le Service forestier n'aura pas à intervenir et que ces jolies bêtes reviendront d'elles-mêmes à plus de sagesse.

E. Hess.

CHRONIQUE.

Cantons.

Berne. *Nomination d'un conservateur des forêts.* M. *Marti*, conservateur des forêts de l'Oberland, ayant pris sa retraite, le Conseil d'Etat a choisi pour son successeur M. *E. Dasen*, inspecteur forestier de l'arrondissement du Oberhasli. Le nouvel élu est entré en fonction le 1^{er} janvier, son domicile étant à Spiez.

Le corps des trois conservateurs forestiers bernois a ainsi subi, ces années dernières, un rajeunissement complet. Il est composé aujourd'hui de :

MM. <i>F. von Erlach</i> ,	pour le Mittelland
<i>E. Dasen</i> ,	» l'Oberland
<i>O. Müller</i> ,	» le Jura.

Vaud. *Rapport annuel de l'Association forestière vaudoise sur l'exercice 1929/30.* On ne saurait trop répéter combien cette active Association sait venir en aide aux propriétaires de forêts et a assaini les conditions du marché des bois dans le canton de Vaud, autrefois si